

DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2024

- 2024-03-01 approbation de la candidature de Mme Lacorre comme administratrice
- 2024-03-02 compte-rendu du CA du 14 décembre 2023
- 2024-03-03 Contrat de site COMUE
- 2024-03-04 Contrat de site volet établissement
- 2024-03-05 approbation du compte financier 2023
- 2024-03-06 compléments campagne d'emplois 2024
- 2024-03-07 grilles de rémunération des contractuels CDD
- 2024-03-08 modification du règlement de scolarité ingénieur
- 2024-03-09 calendrier pédagogique 2024-2025
- 2024-03-10 bilan CVEC 2023 et projets 2024
- 2024-03-11 Schéma directeur de la vie étudiante
- 2024-03-12 création de deux nouveaux diplômes

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2024-03-01

Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment son article 222-3

➤ **Approbation de la candidature de Madame Lacorre comme administratrice**

Dans le cadre du renouvellement du conseil d'administration de l'INSA Rouen Normandie, la candidature de Madame LACORRE est soumise à l'approbation du conseil d'administration

Détail des votes

Membres présent et représentés	31
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	31
Abstention	0
Contre	0
Pour	31

Le conseil d'administration approuve la candidature de Madame LACORRE.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 14/03/2024

Delphine DARBEL



La Vice-présidente du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2024-03-02

- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2023

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2023, dont le détail est annexé au présent extrait, est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présent et représentés	32
Ne participe pas au vote	1
Nombre de votants	31
Abstention	0
Contre	0
Pour	31

Le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2023.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
le 14/03/2024

La Vice-présidente du conseil d'administration

Delphine DARBEL

Delphine DARBEL

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2024-03-03

III/ Politique générale

III.2 Contrat de site : volet commun porté par la ComUE Normandie Université

Le volet commun du contrat de site 2022-2027 porté par la ComUE Normandie Université, est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présent et représentés	32
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	32
Abstention	3
Contre	0
Pour	29

Le volet commun du contrat de site 2022-2027 porté par la ComUE Normandie Université, dont le détail est annexé au présent extrait, est approuvé.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 14/03/2024

Delphine DARBEL

Delphine DARBEL

La Vice-présidente du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2024-03-04

III/ Politique générale
III.2 Contrat de site : volet établissement

Le volet établissement du contrat de site 2022-2027, est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présent et représentés	32
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	32
Abstention	5
Contre	1
Pour	26

Le volet établissement du contrat de site 2022-2027, dont le détail est annexé au présent extrait, est approuvé.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 14/03/2024

Delphine DARBEL



La Vice-présidente du conseil d'administration

Délibération n° 2024-03-05 du 14/03/2024

Compte financier 2023

- Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,*
Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Article 1

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 404 ETPT, dont 301 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 103 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 43 249 349 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 29 351 155 € personnel
 - 9 520 061 € fonctionnement et intervention
 - 4 378 133 € investissement
- 46 911 815 € de crédits de paiement dont :
 - 29 351 464 € personnel
 - 9 433 191 € fonctionnement et intervention
 - 8 127 161 € investissement
- 48 412 300 € de recettes
- 1 500 485 € de solde budgétaire

Article 2

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- 1 427 622 € de variation de trésorerie
- 48 177 € de résultat patrimonial
- 678 442 € de capacité d'autofinancement
- 718 426 € de variation de fonds de roulement

Détail des votes pour les articles 1 et 2

Membres présents et représentés	32
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	32
Abstention	0
Contre	0
Pour	32

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 48 177 € en report à nouveau et de 0 € en réserves (compte 1068).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération.

Détail des votes (article 3)

Membres présents et représentés	32
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	32
Abstention	0
Contre	0
Pour	32

Fait à Saint-Etienne-du-Rouvray, le 14/03/2024.

La Vice-Présidente du conseil d'administration

Delphine DARBEL

Delphine DARBEL

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2024-03-06

III/ Affaires générales

III.1 Campagne d'emplois 2024 : compléments

Vu l'avis du comité social d'administration de l'INSA Rouen Normandie du 22 février 2024

Les compléments ajoutés à la campagne d'emplois 2024, dont le détail est annexé au présent extrait, sont soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présent et représentés	29
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	29
Abstention	0
Contre	0
Pour	29

Le conseil d'administration approuve les compléments ajoutés à la campagne d'emplois 2024.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 14 mars 2024

Delphine DARBEL



La Vice-présidente du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2024-03-07

III/ Affaires générales

III.2 Modification de la grille de rémunération des agents contractuels hors recherche

Vu le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation

Vu l'avis du comité social d'administration de l'INSA Rouen Normandie du 22 février 2024

Sur décision de la Direction, et afin de permettre un traitement égalitaire des augmentations de rémunérations appliquées suite à l'attribution de 5 points d'indice majoré à tous les agents publics, il est proposé d'actualiser la grille de rémunération des agents contractuels en CDD (hors contrats de recherche) :

Grille des rémunérations des agents en CDD avec proposition d'ajout de 5 points d'indice majoré

Agent Contractuel	Tps passage moyen	Niveau Rémunération	Rémunération Annuelle Brute en vigueur	Rémunération Mensuelle brute en vigueur	Rémunération Annuelle Brute Suite Revalorisation 5 points au 01 01 2024	Rémunération Mensuelle Brute Suite Revalorisation 5 points au 01 01 2024	
Cadre Supérieur	1 an	A	27 839 €	2 319,91 €	28 134,17 €	2 344,51 €	
	1 ans 3 mois	B	29 415 €	2 451,23 €	29 709,90 €	2 475,83 €	
	Niveau Doctorat ou Ingénieur confirmé	1 ans 3 mois	C	30 991 €	2 582,55 €	31 285,75 €	2 607,15 €
		1 ans 3 mois	D	32 041 €	2 670,09 €	32 336,27 €	2 694,69 €
	<i>Assiste et conseille la Direction</i>	1 ans 3 mois	E	33 092 €	2 757,63 €	33 386,80 €	2 782,23 €
		1 ans 3 mois	F	34 142 €	2 845,18 €	34 437,32 €	2 869,78 €
		1 ans 3 mois	G	35 718 €	2 976,49 €	36 013,05 €	3 001,09 €
	<i>Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de l'établissement</i>	1 ans 3 mois	H	37 294 €	3 107,81 €	37 588,90 €	3 132,41 €
		1 ans 3 mois	I	38 869 €	3 239,12 €	39 164,63 €	3 263,72 €
		1 ans 3 mois	J	40 445 €	3 370,44 €	40 740,47 €	3 395,04 €
	<i>Dirige un service, gère un budget</i>	1 ans 3 mois	K	42 021 €	3 501,75 €	42 316,20 €	3 526,35 €
		1 ans 3 mois	L	43 597 €	3 633,07 €	43 892,05 €	3 657,67 €
		1 ans 3 mois	M	44 647 €	3 720,61 €	44 942,57 €	3 745,21 €
		N	45 173 €	3 764,38 €	45 467,78 €	3 788,98 €	
Cadre	1 an	A	24 162 €	2 013,51 €	24 457,28 €	2 038,11 €	
	1 ans 3 mois	B	25 213 €	2 101,05 €	25 507,80 €	2 125,65 €	
	Niveau Master, Ingénieur	1 ans 3 mois	C	26 263 €	2 188,59 €	26 558,33 €	2 213,19 €
		1 ans 3 mois	D	26 788 €	2 232,37 €	27 083,65 €	2 256,97 €
	<i>Conçoit, propose et réalise des opérations dans un ou plusieurs</i>	1 ans 3 mois	E	27 839 €	2 319,91 €	28 134,17 €	2 344,51 €
		1 ans 3 mois	F	28 889 €	2 407,46 €	29 184,70 €	2 432,06 €
		1 ans 3 mois	G	29 940 €	2 495,00 €	30 235,22 €	2 519,60 €

<i>domaines.</i> <i>Pilote des projets.</i> <i>Intervient dans les plans d'action de l'établissement</i> <i>Encadre une équipe</i>	1 an 3 mois	H	30 991 €	2 582,55 €	31 285,75 €	2 607,15 €
	1 an 3 mois	I	32 041 €	2 670,09 €	32 336,27 €	2 694,69 €
	1 an 3 mois	J	33 092 €	2 757,63 €	33 386,80 €	2 782,23 €
	1 an 3 mois	K	34 142 €	2 845,18 €	34 437,32 €	2 869,78 €
	1 an 3 mois	L	35 193 €	2 932,72 €	35 487,85 €	2 957,32 €
	1 an 3 mois	M	36 243 €	3 020,26 €	36 538,37 €	3 044,86 €
		N	37 294 €	3 107,81 €	37 588,90 €	3 132,41 €
Agent de maîtrise Niveau Licence <i>Elabore et met en place des dispositifs et procédures.</i> <i>Organise et gère au quotidien des actions dans le domaine de la structure</i>	1 an	A	22 472 €	1 872,68 €	22 767,30 €	1 897,28 €
	1 an 3 mois	B	22 716 €	1 892,98 €	23 010,90 €	1 917,58 €
	1 an 3 mois	C	23 203 €	1 933,58 €	23 498,10 €	1 958,18 €
	1 an 3 mois	D	23 637 €	1 969,74 €	23 932,07 €	1 994,34 €
	1 an 3 mois	E	24 162 €	2 013,51 €	24 457,28 €	2 038,11 €
	1 an 3 mois	F	25 213 €	2 101,05 €	25 507,80 €	2 125,65 €
	1 an 3 mois	G	26 263 €	2 188,59 €	26 558,33 €	2 213,19 €
	1 an 3 mois	H	27 314 €	2 276,14 €	27 608,85 €	2 300,74 €
	1 an 3 mois	I	28 364 €	2 363,68 €	28 659,38 €	2 388,28 €
	1 an 3 mois	J	28 889 €	2 407,46 €	29 184,70 €	2 432,06 €
	1 an 3 mois	K	29 940 €	2 495,00 €	30 235,22 €	2 519,60 €
	1 an 3 mois	L	30 991 €	2 582,55 €	31 285,75 €	2 607,15 €
	1 an 3 mois	M	31 516 €	2 626,31 €	31 810,95 €	2 650,91 €
		N	32 041 €	2 670,09 €	32 336,27 €	2 694,69 €
Technicien Supérieur Niveau DUT - BTS <i>Prépare, instruit et présente des dossiers d'une technicité particulière.</i> <i>Coordonne des activités de gestion.</i>	1 an	A	21 985 €	1 832,08 €	22 280,10 €	1 856,68 €
	1 an 3 mois	B	22 229 €	1 852,38 €	22 523,70 €	1 876,98 €
	1 an 3 mois	C	22 472 €	1 872,68 €	22 767,30 €	1 897,28 €
	1 an 3 mois	D	22 716 €	1 892,98 €	23 010,90 €	1 917,58 €
	1 an 3 mois	E	22 959 €	1 913,28 €	23 254,50 €	1 937,88 €
	1 an 3 mois	F	23 203 €	1 933,58 €	23 498,10 €	1 958,18 €
	1 an 3 mois	G	23 637 €	1 969,74 €	23 932,07 €	1 994,34 €
	1 an 3 mois	H	24 687 €	2 057,28 €	24 982,60 €	2 081,88 €
	1 an 3 mois	I	25 213 €	2 101,05 €	25 507,80 €	2 125,65 €
	1 an 3 mois	J	25 738 €	2 144,83 €	26 033,12 €	2 169,43 €
	1 an 3 mois	K	26 263 €	2 188,59 €	26 558,33 €	2 213,19 €
		L	27 314 €	2 276,14 €	27 608,85 €	2 300,74 €
	Technicien Niveau Bac <i>Réalise des actes administratifs et ou techniques dans les respects des règles et procédures.</i>	1 an	A	21 620 €	1 801,63 €	21 914,70 €
1 an 3 mois		B	21 741 €	1 811,78 €	22 036,50 €	1 836,38 €
1 an 3 mois		C	21 863 €	1 821,93 €	22 158,30 €	1 846,53 €
1 an 3 mois		D	21 985 €	1 832,08 €	22 280,10 €	1 856,68 €
1 an 3 mois		E	22 229 €	1 852,38 €	22 523,70 €	1 876,98 €
1 an 3 mois		F	22 472 €	1 872,68 €	22 767,30 €	1 897,28 €
1 an 3 mois		G	22 716 €	1 892,98 €	23 010,90 €	1 917,58 €
1 an 3 mois		H	22 959 €	1 913,28 €	23 254,50 €	1 937,88 €
1 an 3 mois		I	23 203 €	1 933,58 €	23 498,10 €	1 958,18 €
1 an 3 mois		J	23 637 €	1 969,74 €	23 932,07 €	1 994,34 €

<i>Apporte son appui dans les activités du service.</i>	1 ans 3 mois	K	24 162 €	2 013,51 €	24 457,28 €	2 038,11 €
	1 ans 3 mois	L	24 687 €	2 057,28 €	24 982,60 €	2 081,88 €
	1 ans 3 mois	M	25 738 €	2 144,83 €	26 033,12 €	2 169,43 €
	1 ans 3 mois	N	26 263 €	2 188,59 €	26 558,33 €	2 213,19 €
		O	26 788 €	2 232,37 €	27 083,65 €	2 256,97 €
Agent Qualifié Niveau CAP - BEP <i>Exécute des tâches ou actes administratifs et/ou technique de gestion courante, dans le domaine d'activité de la structure.</i> <i>Recueille, traite et facilite la circulation de l'information.</i>	1 an	A	21 437 €	1 786,40 €	21 732,00 €	1 811,00 €
	1 ans 3 mois	B	21 498 €	1 791,48 €	21 792,90 €	1 816,08 €
	1 ans 3 mois	C	21 559 €	1 796,55 €	21 853,80 €	1 821,15 €
	1 ans 3 mois	D	21 620 €	1 801,63 €	21 914,70 €	1 826,23 €
	1 ans 3 mois	E	21 741 €	1 811,78 €	22 036,50 €	1 836,38 €
	1 ans 3 mois	F	21 863 €	1 821,93 €	22 158,30 €	1 846,53 €
	1 ans 3 mois	G	21 985 €	1 832,08 €	22 280,10 €	1 856,68 €
	1 ans 3 mois	H	22 229 €	1 852,38 €	22 523,70 €	1 876,98 €
	1 ans 3 mois	I	22 472 €	1 872,68 €	22 767,30 €	1 897,28 €
	1 ans 3 mois	J	22 716 €	1 892,98 €	23 010,90 €	1 917,58 €
	1 ans 3 mois	K	22 959 €	1 913,28 €	23 254,50 €	1 937,88 €
	1 ans 3 mois	L	23 203 €	1 933,58 €	23 498,10 €	1 958,18 €
	1 ans 3 mois	M	23 447 €	1 953,88 €	23 741,70 €	1 978,48 €
	1 ans 3 mois	N	23 690 €	1 974,18 €	23 985,30 €	1 998,78 €
		O	23 934 €	1 994,48 €	24 228,90 €	2 019,08 €

La grille de rémunération des agents contractuels telle que précédemment modifiée est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présents et représentés	29
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	29
Abstention	0
Contre	0
Pour	29

➤ La grille de rémunération des agents contractuels est approuvée par le conseil d'administration.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 14/03/2024

Delphine DARBEL

Delphine DARBEL

La Vice-présidente du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2024-03-08

IV/ Formation et vie étudiante

IV.1 Modification du règlement de scolarité des diplômés d'ingénieurs

Vu l'avis du conseil des études de l'INSA Rouen Normandie du 15 février 2024

Le règlement de scolarité des diplômés ingénieurs de l'année 2024-2025, dont le détail est annexé au présent extrait, est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présent et représentés	30
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	30
Abstention	0
Contre	0
Pour	30

Le conseil d'administration approuve le règlement de scolarité des diplômés ingénieurs de l'année 2024-2025.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 14 mars 2024

Delphine DARBEL



La Vice-présidente du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2024-03-09

IV/ Formation et vie étudiante
IV.2 Calendrier pédagogique 2024-2025

Vu l'avis du conseil des études de l'INSA Rouen Normandie du 15 février 2024

Le calendrier pédagogique de l'année 2024-2025, dont le détail est annexé au présent extrait, est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présent et représentés	30
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	30
Abstention	0
Contre	0
Pour	30

Le conseil d'administration approuve le calendrier pédagogique de l'année 2024-2025.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 14 mars 2024

Delphine DARBEL



La Vice-présidente du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2024-03-10

IV/ Formation et vie étudiante

IV.3 Bilan 2023 et projets d'utilisation 2024 de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Vu *l'article D841-9 du code de l'éducation modifié par Décret n°2019-1558 du 30 décembre 2019 - art. 9*

Le bilan 2023 d'utilisation de la CVEC, annexé au présent extrait, est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présents et représentés	30
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	30
Abstention	0
Contre	0
Pour	30

➤ Le bilan 2023 d'utilisation de la CVEC est approuvé par le conseil d'administration.

Les projets 2024 d'utilisation de la CVEC, annexés au présent extrait, sont soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présents et représentés	30
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	30
Abstention	0
Contre	0
Pour	30

Les projets 2024 d'utilisation de la CVEC sont approuvés par le conseil d'administration.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 14 mars 2024

Delphine DARBEL



La Vice-présidente du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2024-03-11

IV/ Formation et vie étudiante
IV.4 Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière

Le Schéma Directeur de la Vie Etudiante pour la période 2024-2028, dont le détail est annexé au présent extrait, est soumis à l'approbation du conseil d'administration

Détail des votes

Membres présent et représentés	30
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	30
Abstention	0
Contre	0
Pour	30

- Le conseil d'administration approuve le Schéma Directeur de la Vie Etudiante pour la période 2024-2028.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 14 mars 2024

Delphine DARBEL



La Vice-présidente du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2024-03-12

IV/ Formation et vie étudiante

IV.5 Mise en œuvre de deux nouveaux diplômes : création d'une spécialité sous FISA et ouverture d'une spécialité existante sous FISA

La demande de création par la voie de l'apprentissage de la spécialité « Informatique et Systèmes d'Information », dont le détail est annexé au présent extrait, est soumise au conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présent et représentés	30
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	30
Abstention	0
Contre	0
Pour	30

- Le conseil d'administration approuve la demande de création par la voie de l'apprentissage de la spécialité « Informatique et Systèmes d'Information ».

La demande d'ouverture à la voie de l'apprentissage de la spécialité existante Génie Civil et Urbain, dont le détail est annexé au présent extrait, est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présent et représentés	30
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	30
Abstention	0
Contre	0
Pour	30

- Le conseil d'administration approuve la demande d'ouverture à la voie de l'apprentissage de la spécialité existante Génie Civil et Urbain.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 14 mars 2024

Delphine DARBEL

Delphine DARBEL

La Vice-présidente du conseil d'administration